
UN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR FACE AU TERRORISME

ENTRETIEN AVEC BERNARD CAZENEUVE*

139

Éric Thiers: Vous avez eu l'occasion d'évoquer le caractère inédit et protéiforme de la menace terroriste. En quoi selon vous cette menace est-elle si inédite et, si elle est protéiforme, quelles sont ses différentes formes ?

La situation est inédite, car nous n'avions tout simplement jamais été confrontés auparavant à cette forme de menace terroriste, qui mobilise en Europe de nombreux jeunes endoctrinés par la propagande de Daech.

Nous avons fait face, par le passé, à des crimes perpétrés par des groupes terroristes d'extrême gauche comme Action directe, ou par des groupes islamistes fermés composés d'individus vétérans de la guerre d'Afghanistan. Nous avons aussi connu dans les années 1990 des actes terroristes commis par des groupes islamistes essentiellement composés de ressortissants algériens, vétérans de la guerre d'Afghanistan et qui étaient revenus ensuite dans leur pays.

Aujourd'hui, nous voyons apparaître un phénomène d'une tout autre ampleur, avec un terrorisme que l'on peut qualifier de « *low cost* ». Ces groupes, qui agissent notamment à partir de l'Irak et de la Syrie, lieux des théâtres d'opérations terroristes, utilisent les moyens d'internet pour recruter des ressortissants dans tous les pays. Il ne s'agit pas de quelques individus : si l'on agrège ceux qui ont été sur les théâtres d'opérations, ceux qui s'y trouvent, ceux qui ont la velléité de s'y rendre, on

* Cet entretien, mené par Olivier Duhamel, Géraldine Muhlmann et Éric Thiers, s'est déroulé au ministère de l'Intérieur le 9 mars 2016 et a été actualisé le 13 mai 2016. Nous remercions Mme Catherine Leroy de l'aide apportée pour l'établissement de ce texte. Les propos tenus dans cet entretien ont été relus par leur auteur.

dénombrer près de deux mille personnes françaises ou résidant habituellement en France impliquées.

Ce n'est pas le seul élément qui traduit le caractère inédit de cette menace terroriste. L'usage d'internet, la capillarité du recrutement à travers les réseaux sociaux, la propagande par les vidéos qui appellent au terrorisme, engendrent un processus d'engagement d'un grand nombre d'individus dans l'action terroriste, et ce peut-être pour longtemps.

Enfin, le caractère protéiforme de la menace se traduit aussi par la multiplicité des risques, la diversité des profils et des modalités de passage à l'acte. On a vu que des commandos sont envoyés depuis la Syrie pour frapper un pays européen, en mobilisant des ressortissants d'autres pays de l'Union. Cela relève de la stratégie du « commando dissimulé », utilisant des faux papiers pour circuler. C'est exactement ce que nous avons vécu le 13 novembre 2015. Nous devons aussi, dans le même temps, nous prémunir contre l'individu dont on n'a jamais entendu parler, qui s'autoradicalise et tente de tuer isolément : ce fut le cas du lycéen de Marseille qui, le 11 janvier 2016, s'est attaqué à un professeur juif. Il y a également l'action des recruteurs qui conduisent des individus à partir en Syrie et qui contribuent à élever le niveau de la menace. Nous avons démantelé dix-huit filières de recrutement en 2015.

Olivier Duhamel: Alors que ces menaces sont si nombreuses, que cela semble si facile, comment se fait-il qu'il y ait finalement si peu d'attentats ?

Il n'y en aurait eu qu'un, c'eût été un de trop. Les terroristes djihadistes frappent indistinctement des populations uniquement pour ce qu'elles sont, parce qu'elles représentent un art de vivre, une civilisation de fraternité et de respect. Ils s'attaquent au « vivre ensemble », en cherchant à créer, par la barbarie, des divisions au sein de nos sociétés.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'attentats commis ? Avant tout parce que nous en déjouons beaucoup – quinze depuis 2013. Et parce que, toutes les semaines, nous arrêtons des individus dangereux qui pourraient passer à l'acte. Plus de cent ont ainsi été interpellés au cours du premier semestre 2016.

O. D. : Ceux qui sont radicalisés ne passent donc pas forcément à la violence et ceux qui sont capables d'aller jusqu'à l'acte de violence sont relativement peu nombreux.

Notre rôle est de lutter contre la radicalisation et aussi d'empêcher le passage de la radicalisation à la violence. L'action des services de

police et de renseignement est absolument centrale. Mais, dans le même temps, doit être menée une action de déradicalisation, que Manuel Valls et moi-même avons initiée au sein du ministère de l'Intérieur. Quinze jours après ma prise de fonctions, j'ai présenté un plan complet de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Une circulaire signée avec la garde des Sceaux Christiane Taubira a été adressée aux préfets et aux procureurs de la République. Dans chaque département au sein duquel réside un individu faisant l'objet d'un signalement est mis en place un dispositif d'accompagnement mobilisant toutes les administrations. À titre d'exemple, si un jeune décroche sur le plan scolaire, nous travaillons avec l'établissement d'enseignement concerné; si une personne fréquente une mosquée radicalisée, animée par un prêcheur de haine, nous travaillons avec les services de renseignement de manière à procéder à l'expulsion de ces prédicateurs, s'ils sont étrangers, ou à leur judiciarisation, si nous avons recueilli des éléments témoignant de propos provocants ou appelant au terrorisme. Le Premier ministre vient d'amplifier considérablement ce plan avec un ensemble de quatre-vingts mesures visant à doubler le nombre de personnes suivies et à créer un centre de réinsertion et de citoyenneté par région. 141

O. D. : On a pu lire dans le quotidien Le Parisien du 9 mars 2016 une déclaration du directeur de cabinet du préfet de police de Paris sur la radicalisation de fonctionnaires de police. Il y déclare qu'il n'est pas capable de reconstituer ces parcours individuels de radicalisation au fil du temps. C'est stupéfiant.

Je suis beaucoup moins inquiet que vous de cette déclaration. On a dénombré dix-sept personnes radicalisées sur trois cent mille fonctionnaires de police. L'important est qu'ils aient été identifiés et écartés de leurs fonctions. C'est le dispositif d'enquête qui permet de reconstituer les parcours et de mettre hors d'état de nuire ceux qui, par leur radicalisation, posent problème.

Géraldine Muhlmann : Quel est le sort des femmes qui partent, par rapport aux hommes ? Est-ce que certaines parviennent à faire machine arrière et à rentrer en France, ou bien pour elles ce retour est-il tout à fait impossible ?

Organiser le départ de femmes pour les théâtres d'opérations est un objectif identifié des terroristes. Le risque que ces femmes ne reviennent pas est effectivement très grand. Les quelques récits dont nous disposons témoignent du traitement barbare dont elles font l'objet sur place. Plus

que pour d'autres cibles de recrutement, l'endoctrinement sectaire et la destruction de la personnalité des femmes est un objectif pour Daech. Pour les terroristes, les femmes ont vocation à assurer le peuplement des territoires qu'ils aspirent à conquérir. Ils entravent les retours également parce qu'ils redoutent que celles et ceux qui fuient et reviennent en Europe rendent compte de la monstruosité des crimes dont ils ont été les témoins. Pour lutter contre les départs, les témoignages des familles qui ont vu un proche partir et de ceux qui sont revenus sont très importants.

É. T. : Venons-en aux moyens employés pour lutter contre le terrorisme. Depuis 2012, les lois se multiplient. L'État et la démocratie française sont-ils condamnés à cette course-poursuite législative avec le terrorisme ?

142 Nous avons sur ce point toujours les mêmes débats. Nous faisons adopter des lois car nous avons à faire face à une menace mouvante à laquelle nous devons nous adapter en permanence. Quand, en 2012, Manuel Valls présente la première loi antiterroriste de la législature, une question ne se pose pas encore : celle de l'utilisation, par les terroristes, des messages chiffrés. Désormais, ce moyen constitue le mode de communication privilégié pour la préparation et l'accomplissement d'actes terroristes, sans que ces messages puissent être systématiquement décryptés par les services de renseignement. C'est un sujet central si on considère les événements de janvier 2015, ceux de novembre 2015, mais aussi l'assassinat d'Aurélie Châtelain et l'attentat déjoué de Villejuif en avril 2015. Dans les enquêtes menées, on constate de plus en plus que les éléments qui auraient permis d'anticiper les actes terroristes ont été échangés dans des messages cryptés que la technique de renseignement ne permet pas de déchiffrer aujourd'hui. Je prends un deuxième exemple : la loi « renseignement » adoptée en juillet 2015. Nous avons une loi relative au secret des correspondances émises par voie électronique permettant de procéder à des interceptions, datant de 1991 ; depuis lors, la société numérique s'est développée de manière rapide. Les groupes terroristes n'ont plus besoin de se réunir physiquement pour élaborer un projet d'attentat, ni de se contacter par l'intermédiaire d'un téléphone unique. Les organisations criminelles adaptent leurs stratégies en usant des ressources du « tout numérique ». Il a donc fallu adapter les outils des services en conséquence, et en même temps les encadrer. C'est donc par nécessité de renforcer et d'adapter nos outils que de nouvelles lois sont adoptées. Si face à cette menace mouvante, dans un contexte technologique en perpétuelle évolution, nous ne nous adaptions pas en permanence

en adoptant des textes législatifs, alors nous nous mettons en situation de vulnérabilité. Il n'y a donc pas de « course-poursuite législative », mais une bataille d'anticipation à mener pour gagner la bataille contre le terrorisme. Et nous la menons avec détermination.

O. D. : Cet argument s'entend pour les lois qui répondent à une véritable nécessité, comme celle que vous venez de décrire. Mais qu'en est-il des lois symboliques ? Prenons l'exemple de la reconduction de l'état d'urgence : ne peut-on soutenir qu'elle n'était pas utile mais qu'elle a été décidée parce que, si un nouvel attentat intervenait en l'absence d'une telle reconduction, on vous reprocherait de ne pas avoir maintenu ce régime ?

Si je tenais un tel raisonnement devant vous, compte tenu du risque élevé d'attentats, il me faudrait, en toute logique, considérer que l'état d'urgence a vocation à être prorogé jusqu'à la fin de la crise terroriste. En réalité, pour moi, le raisonnement juste est celui qui est rigoureux en droit. C'est donc en droit que je décide. Et en droit, les conditions de déclenchement et de prolongement de l'état d'urgence doivent répondre à des critères stricts. En premier lieu, l'imminence du péril doit être caractérisée. Tel est le cas depuis le mois de novembre 2015, car les risques de répliques existent. Les attentats de Bruxelles de mars 2016 l'ont malheureusement montré. Il faut maintenant s'assurer que, lorsque l'on sortira de l'état d'urgence, nous serons en situation de mettre en œuvre des mesures de police administrative ou des mesures de droit commun permettant de prévenir, avec la même efficacité, le risque d'attaques terroristes, même si le péril imminent n'existe plus. Le projet de loi sur le crime organisé, actuellement en discussion au Parlement, renforcera les dispositifs de droit commun qui peuvent prendre le relais. Enfin, je veux rappeler que, dans le cadre de l'état d'urgence, tout ce que nous faisons est contrôlé par le juge, notamment les assignations à résidence.

143

O. D. : Ce qui vous dérange et vous arrange tout à la fois car cela montre que nous sommes dans un État de droit.

Le régime de l'état d'urgence est un élément du droit républicain. Lorsqu'est en vigueur l'état d'urgence, il faut, comme l'écrivait Montesquieu dans une formule juste, que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir. Qu'on saisisse le Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité – ce qui fut le cas à trois reprises – est normal, comme sont prévus par le droit les recours portés devant le Conseil d'État, qui exerce un contrôle juridictionnel sur les décisions que l'exécutif peut prendre.

G. M. : Vous préparez ainsi la sortie de l'état d'urgence.

L'état d'urgence n'a pas vocation à durer indéfiniment. Nous avons proposé au Parlement sa reconduction pour deux mois supplémentaires, jusqu'au 26 juillet 2016, car le péril imminent existe toujours et que nous avons devant nous des grands événements comme l'Euro de football et le Tour de France pour lesquels nous devons prendre un maximum de précautions.

G. M. : Comment justifier alors une future sortie de l'état d'urgence ?

144 Il est en fait aussi difficile de sortir de l'état d'urgence que de le maintenir. Il faut avant tout se poser la question des conditions juridiques dans lesquelles pourront être organisées les mesures de protection des Français, comment pourra être garantie l'efficacité des mesures préventives. À ce titre, dans le projet de loi de lutte contre le crime organisé que nous avons présenté au Parlement, conjointement avec le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, se trouvent des mesures qui donnent à notre arsenal préventif plus de force et de cohérence. Ces dispositions sont pertinentes et équilibrées. Avec la loi du 13 novembre 2014 sont apparues des possibilités nouvelles qui peuvent aussi jouer ce rôle, telles que l'interdiction de sortie du territoire afin d'empêcher les velléitaires de rejoindre les théâtres d'opérations terroristes. L'expulsion du territoire de ressortissants étrangers représentant un danger est également possible et nous le faisons quand cela est nécessaire.

O. D. : Vous évoquez la prévention. Pourquoi les services n'ont-ils pas été en mesure de recueillir les informations sur les terroristes qui auraient pu permettre de prévenir les attentats du 13 novembre 2015 ?

Lorsqu'un attentat se produit, la première question que l'on se pose est la suivante : « Où est la faille des services ? » Il faut en revenir aux faits. Prenons les attentats de novembre 2015. Il s'agit d'une action terroriste vraisemblablement coordonnée par Abdelhamid Abaaoud, qui est belgo-marocain, vit en Syrie et n'a jamais résidé en France. Il est identifié par les services de renseignement intérieur français. Cet individu mobilise des personnes pour la plupart d'entre elles belgo-marocaines, dont certaines sont dans sa proximité en Syrie et arrivent en Europe par l'île de Leros en Grèce en se faisant prendre leurs empreintes sous de fausses identités – car Daech a récupéré des milliers de passeports vierges que l'organisation terroriste s'est employée à falsifier. Il mobilise également des complices vivant à Molenbeek et cachés dans des appartements conspiratifs où sont en partie préparées les attaques.

Ils frappent avec le concours de Français qui sont arrivés dans les mêmes conditions. Et à la fin, que nous dit-on ? Qu'il s'agit d'une faille des services de renseignement intérieur ! En réalité, nous sommes face à des individus qui, avant de perpétrer leurs crimes en France, ont traversé des pays de l'Union européenne. Aucun service de renseignement, aucun service de police de ces pays ne les repère. Les services belges ne détectent pas plus sur leur territoire les préparatifs des attentats de Paris. Même les services américains ne les identifient pas lorsqu'ils sont en Europe centrale, bien qu'ils disposent de moyens puissants. Alors vous comprendrez que je lise la littérature habituelle sur les services de renseignement avec une certaine distance, car ces questions complexes supposent une approche plus fine.

G. M. : Ces failles font l'objet d'un débat en Belgique.

145

Il existe effectivement un débat en Belgique. Quels sont les enseignements que l'on peut tirer des attentats de 2015 ? Quels sont les vrais sujets qui doivent être posés et traités ? Ils portent sur la manière dont l'ensemble des services peut faire face à une menace nouvelle, sur l'adaptation de nos moyens et de nos méthodes. Le premier sujet à traiter est l'absence de contrôles aux frontières européennes extérieures de l'Union européenne. Sans de tels contrôles, les terroristes risquent de venir de Libye en franchissant les frontières italiennes avec de faux passeports et nous ne pourrions pas les repérer. Et si l'on instaure ces contrôles aux frontières sans interroger la base de données partagée au sein de l'Union, le système d'information Schengen (sis), cela n'aboutira à rien non plus. Et si le sis n'est pas alimenté en informations de façon homogène par l'ensemble des États membres, des failles ne manqueront pas d'être pointées. Et si l'on interroge le sis sans que celui-ci soit connecté à d'autres fichiers tels que le SLTD (*Stolen or Lost Travel Documents*) – le fichier des passeports et documents de voyage perdus ou volés –, c'est regrettable. Si l'on n'utilise pas le fichier Eurodac, qui contient les empreintes digitales, à des fins de sécurité – ce que le règlement européen Eurodac ne permet pas aujourd'hui –, on se prive d'un instrument déterminant. Si l'on ne met pas en place une véritable *task force* européenne pour lutter contre les papiers falsifiés, à quoi bon prendre des empreintes ? En novembre 2015, les deux kamikazes de Seine-Saint-Denis avaient des faux passeports ; personne ne les a détectés au moment de leur passage en Grèce. C'est là que sont les failles : nous devons rehausser nos dispositifs de protection au niveau européen. C'est urgent.

O. D. : Vous ne cessez de réclamer ces mesures lors des conseils Justice et affaires intérieures ?

146 Nous avançons. J'ai obtenu la mise en place de la *task force* pour lutter contre les faux papiers. Le PNR (*Passenger Name Record*) a été enfin adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, après des années de débats. Nous avons obtenu une modification du code Schengen pour permettre des contrôles systématiques, y compris des ressortissants européens, aux frontières extérieures de l'Union. La Commission s'est saisie du projet de création d'un corps de gardes-frontières européens que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Nous avons obtenu la modification de la directive « armes à feu ». Quand j'évoque ces questions dans les conseils des ministres de l'Intérieur européens, la France est désormais entendue et soutenue par de nombreux pays. Mais il faut mettre en œuvre très rapidement ces résolutions, et s'attaquer à d'autres sujets cruciaux comme le cryptage, dont nous parlions tout à l'heure.

O. D. : Pourtant vous réussirez quand même à surmonter ces obstacles.

Il le faut. Car la réalité s'impose à nous quelles que soient les postures adoptées par certains face à ces événements.

G. M. : À propos du renseignement, vous évoquez les moyens techniques, le cryptage, internet. Mais certains en appellent aussi aux « bons vieux moyens » traditionnels, comme les enquêtes de voisinage. Les outils technologiques sont complexes à mettre en œuvre et les moyens traditionnels, qui font encore leur preuve, sont coûteux car ils mobilisent beaucoup d'agents.

Ce débat récurrent, qui oppose les moyens humains aux moyens technologiques, est absurde. La mobilisation de toute la technologie disponible sans disposer des analystes et des policiers sur le terrain qui connaissent les territoires et font remonter les informations conduirait mécaniquement à passer à côté de signaux certes faibles mais qui peuvent révéler des risques forts. À l'inverse, si nous ne recourons pas aux moyens technologiques, au motif que seule la technique du « vieux flic sur le terrain » a une vertu, alors nous prenons le risque de l'impuissance face à des criminels qui utilisent les technologies les plus abouties. Aussi, parallèlement à mon ambition de moderniser les moyens de renseignement, nous augmentons considérablement les effectifs : dans le cadre du plan de lutte antiterroriste, nous avons prévu mille cinq cents personnes de plus, chiffre qui s'ajoute à l'effort de Manuel Valls, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, mené en faveur de la Direction générale de la sécurité intérieure visant à la création de quatre cent trente emplois supplémentaires.

Dans le service du renseignement territorial, nous en avons créé cinq cents auxquels s'ajoute l'engagement du Président de la République devant le Congrès, le 16 novembre 2015, de créer cinq mille nouveaux emplois. Nous misons donc à la fois sur les hommes et sur la technologie. Nous avons largement entamé la diversification des recrutements, en mobilisant des compétences d'analystes issus du monde universitaire, qui croisent les informations recueillies par l'ensemble des moyens de collecte : humains, et technologiques.

É. T. : Lors des attentats de janvier 2015, on a pu vous voir réunir tous les services dans une salle du ministère de l'Intérieur – le Fumoir – avec la volonté de faire que ces services travaillent ensemble, ce qui ne semblait pas être le cas. Comment avez-vous procédé pour remédier à cette situation ?

147

Le soir de l'attentat de *Charlie Hebdo* est menée une opération du RAID à Reims. Des informations nous ont en effet été communiquées selon lesquelles les frères Kouachi seraient peut-être revenus dans cette ville, où l'un d'eux avait résidé. Je découvre à la télévision qu'à deux mètres des policiers du RAID qui conduisent l'opération se trouvent des cameramen de chaînes d'information en continu. Je réunis alors tous les directeurs des services de renseignement et de sécurité, et leur demande comment il est possible qu'aucun périmètre de sécurité n'ait été défini, afin de garantir la maîtrise de cette opération. Je regrette l'absence de coordination des forces engagées et exige que toutes les informations soient désormais échangées. Et je décide que nous resterons donc ensemble, dans cette salle opérationnelle dite du « Fumoir », aussi longtemps que nécessaire pour les capturer. C'est ce que nous avons fait, jusqu'à la neutralisation des terroristes, et même au-delà puisqu'il a fallu assurer la sécurité du défilé qui s'est déroulé le 11 janvier 2015 en présence de soixante chefs d'État. Cela a créé un choc et une grande émulation. Le procureur de la République, François Molins, nous a délégué un substitut, afin d'éviter tout problème de coordination entre la Justice et l'Intérieur. Dans la lutte antiterroriste, se coordonner et échanger est la condition de la réussite. Ce n'était peut-être pas tout à fait dans la tradition du ministère de l'Intérieur. Mais cela a changé, grâce à l'implication de tous les services, et je leur en suis très reconnaissant. Même si nous devons progresser encore en nous adaptant en permanence.

G. M. : Au moment des attentats, dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, le Président de la République a déclaré que nous allions fermer

les frontières. Tel n'a pas été le cas puisqu'un terroriste a pu repasser la frontière belge. Il s'agissait donc plutôt d'un rétablissement de contrôles aux frontières. Est-ce bien cela et, si tel est le cas, est-ce que cette mesure a suscité un débat au sein de l'exécutif? Peut-on organiser techniquement une véritable fermeture des frontières, et serait-elle alors envisageable dans une situation de crise comme celle que nous connaissons?

Le Président n'a pas parlé de fermeture des frontières mais bien du rétablissement des contrôles aux frontières. Nous l'avions notifié à nos partenaires européens avant les attentats de novembre 2015, pour préparer la Conférence de Paris sur le climat (COP21), comme cela a été le cas dans d'autres pays de l'Union à la veille de grands événements. Ce rétablissement visait à éviter l'arrivée de groupes extrémistes, comme cela s'était produit à Milan en 2015 lors de l'Exposition universelle. Au soir des attentats, nous avons renforcé ces contrôles pour d'autres raisons, de nature sécuritaire, qui renvoyaient à d'autres dispositions de la convention de Schengen. Dans les faits, il s'agit de contrôles aux frontières aléatoires, en particulier sur la façade septentrionale du territoire français. Je rappelle qu'il existe un millier de points de contact, avec des petits chemins qui passent dans les champs.

G. M. : Il est donc techniquement impossible de fermer les frontières.

C'est pourquoi nous n'avons pas évoqué la fermeture des frontières mais bien le rétablissement des contrôles aux frontières.

G. M. : Mais cela n'aurait-il pas un véritable sens, une nuit comme celle-là, de fermer autant que possible nos frontières? Pour beaucoup de gens, il est difficile à comprendre qu'Abdeslam soit passé en Belgique.

Abdeslam est contrôlé par des agents français le 14 novembre au matin; ces agents interrogent le SIS comme ils doivent le faire; Abdeslam est certes signalé au fichier par les Belges comme ancien délinquant, mais pas comme terroriste ni radicalisé. Ce n'est donc pas une question de fermeture des frontières mais de partage du renseignement.

G. M. : Même pour une durée limitée de vingt-quatre ou quarante-huit heures?

Dans ces cas, les terroristes s'adaptent et attendent quarante-huit heures pour passer.

G. M. : Les Américains l'ont fait le 11 septembre 2001, au moins pour les aéroports.

O. D. : La menace terroriste ne serait-elle pas moindre si nous n'étions pas intervenus en Irak, puis en Libye ou en Syrie ?

Les terroristes se trouvent notamment en Irak et en Syrie, et nous sommes intervenus par des frappes aériennes parce qu'ils s'y trouvaient. L'idée que nous aurions moins de terroristes si nous les laissions agir et prospérer sans intervenir est curieuse. Ce ne sont pas les frappes qui font les terroristes, mais le terrorisme qui conduit aux frappes et les légitime.

O. D. : Présenté ainsi l'argument est recevable. Mais, en prenant un peu de recul, on pourrait aussi soutenir que si l'on n'était pas partis faire la guerre en Irak, si l'on avait été un peu plus soucieux de l'après-guerre et de la construction d'un État après cette intervention n'auraient pas été créées les conditions pour qu'apparaisse le terrorisme qui prolifère aujourd'hui. Certains en viennent même à dire, non sans une part de pertinence, que la situation mondiale était plus sûre hier avec des dictateurs à la tête de ces pays qu'aujourd'hui avec des États décomposés en raison de l'intervention des pays occidentaux.

Cette question est complexe. Nous aurions pu considérer que notre opposition à la guerre en Irak en 2003 aurait conduit les mouvances terroristes nées de ce conflit à nous épargner car, contrairement à ce que l'on croit, Daech n'est pas apparu en Syrie mais en Irak. Or il n'en est rien. Lorsque nous sommes intervenus en Syrie, non pas militairement mais diplomatiquement, nous entendions soutenir les conditions de l'émergence d'un gouvernement d'opposition modéré. Nous avons proposé aux Américains de nous accompagner dans cette stratégie, et Laurent Fabius, alors ministre des Affaires étrangères, était très désireux d'aller au bout de cette logique. Nous n'avons pas été suivis ; c'est une réalité historique. C'est ensuite que Daech s'est constitué en Syrie sous la forme du Califat transnational. Je rappelle qu'en Afghanistan le problème n'est pas né dans les années 2000, mais dans les années 1980, lorsqu'une puissance, qui n'était pas occidentale, est intervenue, créant les conditions d'une arrivée dans ce pays de combattants qui sont devenus ensuite des vétérans et ont été les premiers islamistes à nous frapper. Dans les années 1990, le djihadisme « première formule » qui nous a attaqués était l'œuvre des vétérans algériens revenus au terme d'une guerre d'Afghanistan dans laquelle nous n'étions pas impliqués. Ces questions sont donc d'une extrême complexité et le raisonnement dont vous faites état connaît des limites. Il laisse aussi de côté le rôle qu'a pu jouer dans le monde musulman le développement d'une vision radicale de l'islam, avant même que les dictatures ne tombent.

O. D. : Quoi qu'on pense de leur caractère néfaste, les régimes de Ben Ali en Tunisie, de Saddam Hussein en Irak ou de Kadhafi en Libye garantissaient une certaine stabilité, et l'hyperterrorisme que l'on connaît aujourd'hui n'existait pas.

En portant son regard sur le monde, il faut toujours s'interroger sur les mutations possibles de la barbarie, des atrocités et des atteintes aux droits de l'homme. Ce n'est pas parce qu'une dictature tombe qu'une démocratie naît. Des processus de mutation sont à l'œuvre et, si le mouvement n'est pas accompagné par des politiques de développement, de structuration de processus institutionnel et démocratique, alors le risque est grand de désordres durables dont les populations continuent à être les victimes. Tel a été le cas après les frappes de 2010 en Libye.

150 *O. D. : Est-ce que vous considérez qu'essayer de comprendre le terrorisme, c'est le justifier ?*

J'ai une réponse très claire à cette question : rien ne peut justifier le terrorisme. Et rien n'interdit de chercher à analyser les processus de radicalisation, précisément pour mieux les combattre.

O. D. : Nous transmettrons votre réponse à Manuel Valls.

Ce qu'a dit Manuel Valls est parfaitement juste et il a eu l'occasion d'y revenir lui-même : les terroristes sont responsables de leurs actes, on ne peut écarter la responsabilité individuelle de chacun, sinon on prend le risque de trouver des débuts de justification au terrorisme et ce serait une faute grave. Je suis en total accord avec lui. Et dans le plan de quatre-vingts mesures pour la déradicalisation qu'il vient de présenter, le Premier ministre fait appel aux chercheurs et universitaires pour analyser les processus de radicalisation et les combattre.

O. D. : Essayer de détecter les terroristes, certes les empêcher de partir, soit. Mais lorsqu'il est question aussi d'agir sur le moyen et le long terme – assécher la source en quelque sorte – quelles sont les mesures qui vous paraissent essentielles, au-delà de l'action policière, pour réduire la racine du mal ?

Je n'ai jamais considéré que l'action policière permettrait de résoudre à elle seule le problème terroriste. Si nous nous en contentions, nous échouerions. Mais, de la même manière, sans action policière, nous n'avons aucune chance de prévenir les projets terroristes et de protéger les Français. Il faut agir de façon globale. Puisque le terrorisme est alimenté pour partie par la vision dévoyée d'une religion, nous devons

faire en sorte, pour tarir la source, de permettre à tous ceux qui, dans cette religion, sont des savants, connaissent les textes et peuvent prêcher de façon éclairée de le faire à la place de ceux qui se sont autoproclamés imams et sont souvent des prêcheurs de haine. Travailler avec l'islam de France de telle sorte que l'islam ait les deux pieds dans la République est une nécessité aujourd'hui. Plus que jamais, c'est ce que nous faisons, avec les musulmans de France.

O. D. : Il est tout de même étonnant qu'il ait fallu des décennies pour s'apercevoir de l'importance de cet aspect des choses.

C'est la raison pour laquelle en tant que ministre des cultes je vais à la rencontre des musulmans de France, pour avoir ce dialogue sincère avec eux, et que j'ai créé l'instance de dialogue avec l'islam de France. La République doit accueillir tous ses enfants mais elle doit être ferme avec chacun d'entre eux. Nous ne devons laisser personne en dehors de la République mais il ne faut laisser personne, à l'intérieur, remettre en cause ses principes et ses valeurs universelles. Il y a là beaucoup à reconstruire, à recoudre, à renouer, dans ce qu'on a appelé les territoires perdus de la République. Enfin, je citerai cette formule de François Mitterrand qui a toujours fait sens pour moi : « Il faut que la France réapprenne à tenir au monde le discours que les peuples du monde ont appris à aimer d'elle. » Les enfants de France, quelles que soient leurs origines et leur religion, doivent être fiers du discours de la France et se retrouver en elle.

R É S U M É

Dans cet entretien, le ministre de l'Intérieur met en lumière le caractère inédit et protéiforme du terrorisme qui nous frappe aujourd'hui. L'État n'a de cesse de s'adapter pour prévenir les attentats, lutter contre la radicalisation, disposer des instruments technologiques et juridiques afin d'anticiper les nouvelles menaces. Bernard Cazeneuve aborde aussi la question de l'état d'urgence et des mesures qui permettront de sortir de ce régime juridique sans baisser la garde contre le terrorisme. Reste que les attentats de 2015 montrent à quel point la coopération européenne pourtant si nécessaire est encore insuffisante. Au-delà de la lutte policière et judiciaire contre le terrorisme, il faut aussi agir aux racines du mal, au Proche-Orient ou dans les « territoires perdus de la République », en restant fidèle aux valeurs de la France.